ADF-Lausanne

Nº 6 MARS 1990

case postale 112, 1001 lausanne

GAZETTE

une idéologie de coopération plutôt que de compétition.

Le féminisme est
(V. Woolf "Trois guinées")

G A G N A N T E O U V A I N C U E ?

La GAGNANTE est celle qui agit
La PERDANTE est celle qui réagit

La GAGNANTE voit une solution à chaque problème
La PERDANTE voit un problème à chaque solution

La COMBATIVE a toujours une proposition
La VELLEITAIRE a toujours une excuse

La DECIDEE dit "Laissez-moi faire ceci pour vous"
La NEGATIVE dit "Ce n'est pas mon affaire"

La CONQUERANTE dit "Ce n'est pas facile mais c'est possible
La VAINCUE dit "C'est peut-être possible mais c'est trop difficile "

La GAGNANTE est toujours disponible
La PERDANTE est toujours surchargée

SOYEZ UNE GAGNANTE !

«...la femme qui préfère pour le nom de sa profession le masculin au féminin accuse par là même un complexe d'infériorité qui contredit ses revendications légitimes. Dérober son sexe derrière le genre adverse, c'est le trahir.»

Ce n'est pas nous qui le disons, c'est un linguiste et grammairien célèbre, Albert Dauzat qui l'a écrit en 1954.

VERS UN LANGAGE NON SEXISTE

Saviez-vous que l'on se préoccupe dans les hautes sphères (et pas seulement dans les milieux féministes) de préconiser un langage qui n'exclut pas toujours les femmes comme le font certains textes juridiques et officiels, les annonces et autres circulaires parlant de citoyens (mais pas des citoyennes), d'habitants, de cuisiniers, de traducteurs (mais pas de traductrices, de cuisinières ou d'habitantes)...!

Saviez-vous que l'Office fédéral de la culture a rédigé en août 1988 un **PETIT GUIDE DU LANGAGE NON SEXISTE** où l'on peut lire que «Le Conseil fédéral, dans son rapport de février 1986 sur le programme législatif **"Egalité des droits entre hommes et femmes"**, déclare qu'au moment d'élaborer, de rédiger ou de réviser des textes de loi, il faudra dorénavant veiller à utiliser une terminologie non sexiste».

Le Guide préconise :

— **de veiller à ne pas oublier les femmes dans les discours lorsqu'on s'adresse à un public mixte** (chères collaboratrices, chers collaborateurs),

— **de ne pas les exclure dans certains textes en n'employant que le masculin** (les électeurs devront se rendre aux urnes...),

— **de préférer, si la mention du masculin et de féminin paraît trop longue, un nom collectif ou un terme neutre** (l'électorat, le peuple, la population active...),

— **d'adopter le pluriel ou une forme graphique abrégée** (les candidat(e)s ou les candidat-e-s).

Un guide semblable publié par les autorités du Québec préfère quant à lui que l'on indique toujours le masculin et le féminin afin que les femmes soient réellement visibles.

De même les **sénatrices italiennes** demandent qu'on cite toujours explicitement les hommes et les femmes, les termes neutres leur paraissant insuffisants (Femmes d'Europe, nov.-déc. 1989).

Conclusion du Guide de l'Office fédéral de la Culture : **«Il s'agit simplement, pour commencer, de prendre conscience de la dépréciation parfois cachée ou de l'exclusion dont les femmes sont victimes dans notre langue, et de parvenir à une égalité de traitement linguistique des femmes et des hommes, par la renonciation systématique à certaines expressions et par l'emploi constant de formes et de termes novateurs.»**

La langue évolue donc, mais il faut quelquefois donner un coup de pouce et il n'est pas indifférent qu' Yvette Jaggi ait opté pour le **«Madame la Syndique»**; Mesdames les Syndics d'autres communes (on l'a lu dans les journaux), qui ont refusé cette féminisation de leur titre, finiront bien par trouver ridicule que dans leur commune, la directrice des écoles se fasse appeler «Madame le Directeur» ou que la secrétaire du Conseil communal se fâche si on ne l'appelle pas «Madame le Secrétaire»!! Si Lausanne a une syndique, gageons que dans 4 ans, dans 8 ans, en l'an 2000, il y aura beaucoup d'autres syndiques dans notre canton.

Bravo à la section de l'ADF d'Yverdon qui a protesté parce que les nouvelles cartes civiques s'appellent maintenant «carte d'électeur». C'est effectivement une curieuse façon d'inviter les citoyennes à aller voter!!

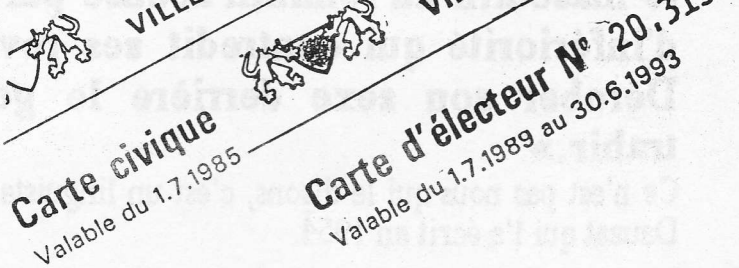

HOMMAGE A YVETTE JAGGI

(MAISON DE LA FEMME, 8 décembre 1989)

Permettez-moi, chère Yvette Jaggi, d'intituler l'hommage que je vous adresse au nom de l'Association vaudoise pour les droits de la femme et, bien sûr, de l'Association lausannoise tout particulièrement flattée par votre élection :

«De Madame la Syndic C à Madame la Syndique QUE.»

Depuis le grand jour de votre élection, les langues vont bon train dans les états-majors du féminisme : Aurons-nous une syndic C ou une syndique QUE ? Nous savons en effet que vous n'avez pas dit votre dernier mot concernant cette fameuse terminaison.

A vous qui défendez avec passion la cause des femmes - je me bornerai à évoquer le Rapport fédéral sur les inégalités de salaires, fruit de la réflexion d'un groupe de travail mis sur pied à la suite de votre postulat et, ici, à Lausanne, l'Enquête sur la femme dans l'administration communale - à vous donc qui défendez avec passion notre cause, nous demandons ce soir un cadeau féministe d'importance : acceptez d'être une syndique QUE !

Question superficielle, diront certains et certaines, comme s'il ne s'agissait que d'une broutille verbale. L'essentiel n'est-il pas que vous soyez une bonne syndic(que) ? Au diable le C ou le QUE, c'est de la personne dont on se souviendra.

Mais pour nous qui vous félicitons ce soir, cette féminisation de professions jusque là occupées principalement par des hommes leur donne une chair féminine. Et c'est le travail de la commission de féminisation des termes qui se trouve d'un coup légitimé, et même propulsé, si une femme de votre poids endosse sa fonction au féminin.

Si vous refusez pour raison de convenance personnelle, de goût, d'être une syndique QUE, mais qui donc après vous, pourra relever le défi ?

Si vous étiez la première femme Chancelier de l'Episcopat de Bâle, comme c'est le cas de soeur A.Kuchmann, nous comprendrions que le glissement du Chancelier à la chancelière - qui, comme chacun sait est une sorte de chaufferette pour nos pieds - constitue une pierre d'achoppement ! Mais de la syndic C à la syndique QUE, aucune équivoque !

Et si un doute encore subsistait, sachez que l'Histoire vous encourage dans cette féminisation puisque, dans le livre «1789, Cahiers de doléances des femmes et autres textes», il y a un Cahier de doléances des bouquetières, du 23 juin 1789, signé : *Lesdites marchandes, en la personne de Madame Marlé, syndique de la communauté*

Recevez, chère première syndique de notre ville de Lausanne, nos plus vives félicitations, ainsi qu'un vase-gobelet-porte-crayons en étain que nous graverons une fois votre décision connue.

Christiane Mathys-Reymond
Présidente cantonale de l'ADF

Ainsi que vous aurez pu le constater dans la presse, la décision d'Yvette Jaggi a comblé notre voeu et nous espérons que toutes ses collègues suivront son exemple.

Dolly Duc.

Si Dolly en avait eu (du poil au menton),
elle serait Préfète de Lausanne!

Pas facile pour une femme d'atteindre
son niveau de compétence...

Heureusement, il y a

MADAME LA COMMISSAIRE

Corinne Goetschel.

28 ans, vient d'être admise première femme au sein de la Chambre suisse d'experts judiciaires techniques et scientifiques.

Une association qui regroupe une septantaine de membres, compétents dans leur domaine d'activité, auxquels les tribunaux recourent régulièrement pour leurs expertises.

Rites d'infirmière

«Il faut réinstaurer des rites. Pratiquement, cela signifie que tout est prétexte à faire la fête...» Ainsi, elle s'est empressée, après avoir présenté son projet de réorganisation de l'école, de convier étudiants et collaborateurs à enterrer l'ancienne structure. Ce rituel accompli, la directrice en a instauré d'autres: fête de diplôme, promesse, fête de Noël, marmite de l'Escalade, etc. Mais Marie-Thérèse Engelberts ne pense pas qu'à la fête. Elle tient à attirer plus de monde dans les professions paramédicales. C'est pourquoi elle a décidé d'enseigner aux infirmières à réaliser un plan de carrière. «Il faut qu'elles renoncent à la mentalité d'assistées. Qu'elles soient conscientes de leur valeur. Et qu'elles apprennent à négocier.» En d'autres termes, précise la directrice: «Nous voulons former des battantes, pas des nénuphars.»

Marie-Thérèse Engelberts, nouvelle directrice du Bon-Secours

Politique de paix à Berne

Les cent jours de Marianne

Depuis cent jours, l'ambassadrice Marianne von Grünigen, 54 ans, dirige la nouvelle Division politique III (sécurité, désarmement et maintien de la paix) du Département fédéral des affaires étrangères. La création de cette division illustre la volonté du Conseil fédéral de mener une politique de paix plus active, axée sur la solidarité, a-t-elle expliqué hier à la presse.

(24H. 30.1.90)

La nouvelle division groupe quatre services différents: ❶ désarmement et questions nucléaires; ❷ Conférence pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE); ❸ intérêts étrangers; ❹ un nouveau service, Recherche et maintien de la paix. En rassemblant sous un même toit ces diverses activités, le Conseil fédéral a cherché à leur donner davantage de poids. L'idée de base est qu'il ne suffit plus de chercher à réduire les souffrances des victimes, mais qu'il faut lutter contre les causes des conflits.

Mme von Grünigen:

BUREAU EGALITE

Début février 1990 : le Conseil d'Etat établit un Rapport répondant aux motions Marie-Louise Jost et Janou Coderey (voir notre «Gazette» No 4) . Le Conseil d'Etat a choisi la formule d'un Bureau public.

Les 26 et 27 février derniers : le Grand Conseil discute ce rapport et accepte la proposition du Conseil d'Etat, sans grand changement.

Le **Bureau de l'égalité entre hommes et femmes** sera rattaché au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, plus spécifiquement au Service de l'emploi. Il sera doté d'un/e responsable à plein temps et d'un/e secrétaire à mi-temps. Il travaillera en collaboration avec une commission consultative composées de représentants et de représentantes des associations féminines, des milieux économiques et syndicaux. Le Gouvernement devra informer au début de chaque législature de l'avancement de l'égalité et de la réalisation des objectifs du bureau.

C'est sans doute une victoire pour les femmes de notre canton. N'oublions pas tout le chemin parcouru depuis 1981, année où Monique Mischler, avait demandé la création d'un «bureau à la condition féminine» (les noms changent, mais l'intention était semblable); il devait être rattaché au Département de justice et police; le Grand Conseil avait dit non en 1982. Cette fois, la majorité s'est renversée et le principe a été admis.

Nous vous donnerons des nouvelles dès que les objectifs et tâches du bureau seront précisés et dès que nous connaîtrons le nom de ses responsables.

ELECTIONS CANTONALES

Au Conseil d'Etat, ce n'était pas encore le moment pour une femme de passer, bien que les 3 candidates (toutes trois membres de l'ADF) aient réuni un nombre de voix assez repectable. Une prochaine fois peut-être!

Au Grand Conseil, il y aura 31 femmes; c'est une avance qui nous réjouit, mais nous ne dirons pas comme certains journaux : «Records des femmes», «Les femmes partout»...! Avec 31 députées sur 200, l'assemblée comprend encore 84,5% d'hommes!

Voici la répartition des élues selon les partis auxquels elles appartiennent :

Parti	Nbre de sièges	Femmes	Pourcent
radical	71	6	8,5%
socialiste	52	12	23,1%
libéral	42	7	16,7%
UDC	15	1	6,7%
GPE	12	3	25%
POP	4	2	50%
PDC	4	-	-

Les femmes dans les chambres basses des 21 pays du Conseil de l'Europe (en %)

	ACTUELLEMENT		DANS LE PASSE		PROGRESSION (en points de %)		
	%	Année	1975	1945 ou 1946	1945-75	1975-88	1945-88
1. Norvège	34,4	1985	15,5	4,6	+ 10,9	+ 18,9	+ 29,8
2. Suède	30,9	1985	21,4	7,8	+ 13,6	+ 9,5	+ 23,1
3. Danemark	29,0	1987	15,6	5,3	+ 10,3	+ 13,4	+ 23,7
4. Islande	20,6	1987	2,8	1,6	+ 1,2	+ 17,8	+ 19,0
5. Pays-Bas	20,0	1986	9,3	4,0	+ 5,3	+ 10,7	+ 16,0
6. Rép. Féd. d'Allemagne	15,4	1987	5,6	6,8 (1949)	- 1,2	+ 9,8	+ 8,6
7. Luxembourg	14,6	1984	5,1	?	?	+ 9,5	?
8. Suisse	14,0	1987	7,5	-	-	+ 6,5	-
9. Italie	12,8	1987	3,8	3,7	+ 0,1	+ 9,0	+ 9,1
10. Autriche	10,9	1986	7,6	5,4	+ 2,2	+ 3,3	+ 5,5
11. Belgique	8,5	1987	6,6	1,5	+ 5,1	+ 1,9	+ 7,0
12. Irlande	8,4	1987	2,8	2,1 (1944)	+ 0,7	+ 5,6	+ 6,3
13. Portugal	7,6	1987	8,0	1,6	+ 6,4	- 0,4	+ 6,0
14. Liechtenstein	6,6	1986	0,0	-	-	+ 6,6	-
15. Espagne	6,4	1986	6,0	?	?	+ 0,4	-
16. Royaume-Uni	6,3	1987	4,2	3,7	+ 0,5	+ 2,1	+ 2,6
17. France	5,7	1988	1,6	6,9	- 5,3	+ 4,1	- 1,2
18. Grèce	4,3	1985	2,0	-	-	+ 2,3	-
19. Malte	2,9	1987	3,6	2,5	+ 1,1	- 0,7	+ 0,4
20. Turquie	1,3	1987	2,0	0,7	+ 1,3	- 0,7	+ 0,6
21. Chypre	1,2	1985	0,0	-	-	+ 1,2	-

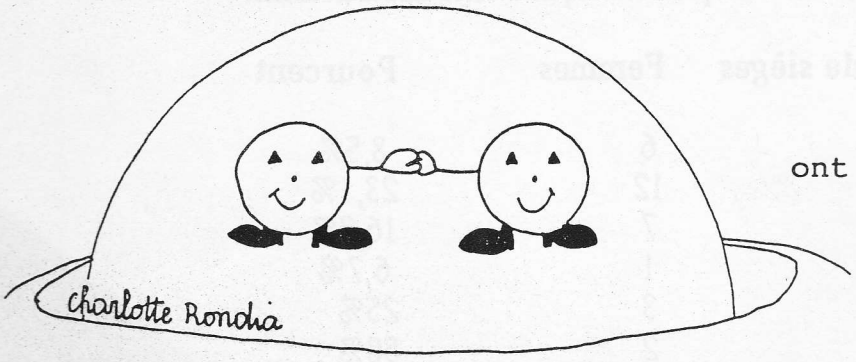

HEUREUX CONSTAT

Les QUOTAS

ont la cote chez les jeunes

****

Le Conseil suisse des ASSOCIATIONS DE JEUNESSE (CSAJ) a adopté un système de quotas garantissant dès 1992 la parité des sexes au comité et dans les délégations.

L'EUROPE ET LES FEMMES

Voici les conclusions d'une étude de Mariette SINEAU, chargée de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) Paris, étude demandée par le COMITE EUROPEEN POUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES à Strasbourg, en 1989, sur les voies et moyens d'améliorer la situation des femmes dans la vie politique :

Alors que, depuis 40 ans, les Européennes se sont trouvées, pour la plupart d'entre elles, au coeur des grands changements de société - tertiarisation et salarisation des emplois, démocratisation de l'enseignement secondaire et supérieur, etc... - le monde politique les a laissées au bord du chemin.

Les femmes ne veulent plus continuer à être les exclues du système démocratique, croyant plus que jamais en ces temps de crise, aux vertus du partage: partage des tâches de la sphère privée, mais aussi partage de la sphère publique.

Personne ne se risquerait à parier sur une parité hommes/femmes à tous les niveaux des institutions politiques d'ici la fin du XXe siècle. Cependant les chances des femmes de parvenir à cet objectif, à une échéance pas trop lointaine, sont doubles:

- elles sont un enjeu électoral entre les partis politiques, qui, de plus en plus, se livrent à une surenchère de mesures destinées à "séduire" l'électorat féminin;

- elles représentent sinon un espoir de transformation du monde, du moins un signe de modernité. Il est frappant de constater que dans le secteur privé le taux de féminisation est devenu un indice de modernité et qu'inversement les entreprises les plus désuètes sont les plus misogynes (1).

Le monde politique est progressivement - et avec beaucoup de retard - en train d'adopter la même échelle de valeurs. Les partis désignés comme obsolètes sont les partis sans femmes... Ecoutons ce journaliste du Monde décrire le Parti Radical français à l'occasion de son 89e congrès (en décembre 1988): "Les Radicaux valoisiens ont cette fois paru toucher le fond: plus d'idées, plus de jeunes, pas de femmes" ...

A l'échelle de l'Europe, ne pourra-t-on se livrer bientôt au même type de classement, et opposer des pays comme la France et le Royaume-Uni, qui sont en train de se marginaliser en ne féminisant pas leurs institutions, à d'autres pays, plus en flèche sous ce rapport, dont la Scandinavie, mais aussi, depuis peu, la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie?

---

1. *Cf. Vogel-Polsky (Eliane)* démontre en outre qu'aux motivations économiques peuvent s'adjoindre des motivations publicitaires: "Certaines entreprises utilisent le produit nouveau "femmes" pour entretenir leur image de marque de société leader du progrès social: l'égalité est une valeur morale défendue par une entreprise humaniste (Volvo, A.G., La banque belge, Servier)

L'EGALITE

DE LA THEORIE A LA PRATIQUE

Dans sa conférence du 9 janvier dernier
à la Maison de la Femme à Lausanne,
Anne-Marie de Warren,
notre Romande au Bureau fédéral de l'Egalité à Berne
fit la démonstration que l'égalité acquise en théorie
se heurtait encore à de nombreuses réticences
pour entrer dans la pratique de la réalité quotidienne.

Dans cette optique, à part les situations précaires classiques que nous connaissons (cumul du travail ménager et professionnel, manque de structures d'accueil pour les enfants, salaires de 20 à 30% inférieurs dans le privé etc.), par exemple la représentation féminine dans les Commissions fédérales d'expert-e-s est dérisoire. En effet, au 1er avril 1989, pour 370 Commissions extra-parlementaires permanentes, la proportion des sièges occupés par des femmes atteint 8% seulement (300/3'750), alors que 4% assument la charge de Présidente de Commission. Là aussi nous sommes loin du compte.

Les hommes politiques ont tendance à penser que la lutte pour l'égalité signifie seulement une demande des femmes pour partager les activités à force égale et obtenir les mêmes privilèges qu'eux. L'égalité que les femmes désirent n'est pas basée sur des principes masculins. Elles demandent une société de compagnonnage, d'échange et de partage pour touver ensemble comment dessiner les contours d'une autre forme de société. En accord avec la théologienne Mary Daly, nous ne voulons plus d'une société qui: soit est en guerre, soit se prépare à la guerre, ou se remet lentement de la guerre. Il y a mieux à faire.

==========

Les femmes ne font pas seulement d'autres oeuvres, elles oeuvrent autrement, non pas avec moins de persévérance, mais avec un plus grand sens du relatif, de l'éphémère.
(Les cahiers du GRIF n° 7)

ÉGALITÉ DES SALAIRES HOMMES - FEMMES

Lutte des classes en Valais

Deux secrétaires têtues ont peut-être ouvert une brèche décisive dans une politique de discrimination archaïque.

En Valais, il vaut mieux être homme et secrétaire du chancelier cantonal que femme et secrétaire de conseiller d'Etat. Ces deux fonctions exigent pourtant les mêmes compétences et engagent les mêmes responsabilités, estiment Noëlle Becquelin, bras droit de Bernard Comby (Instruction publique) et Marie-Marthe Germanier, secrétaire aujourd'hui retraitée de Raymond Deferr (Intérieur et Santé). Ces deux fonctionnaires ont décidé de braver la hiérarchie pour faire reconnaitre leurs droits. En 1986, elles demandaient à leur employeur de passer en classe 10 de salaire au lieu de la classe 16 qui leur est dévolue. La différence entre ces deux niveaux de traitement n'est pas rien: plus de 1000 francs par mois!

La classe 10, c'est précisément celle du secrétaire en chef de la chancellerie. Cette inégalité de traitement provient uniquement du fait que nous sommes femmes, invoquaient-elles. C'est une violation du principe de l'égalité homme - femme. Le Conseil d'Etat ne l'entendit pas de cette oreille; il rejeta la requête. Après deux recours, Noëlle Becquelin et Marie-Marthe Germanier viennent d'obtenir une importante victoire au Tribunal fédéral. Sans juger sur le fond, celui-ci a estimé que le canton ne pouvait, comme il l'avait fait, se contenter d'une simple comparaison du cahier des charges pour justifier une différence de classe salariale: des investigations plus approfondies s'imposent.

«C'est une première victoire. Nous allons pouvoir démontrer qu'il y a équivalence des postes et donc discrimination salariale», commente Me Chantal Balet. Un exemple tiré du cahier des charges? L'expression «préparation des séances du Conseil d'Etat» implique un important travail de coordination, collecte de préavis... demandé aux secrétaires de patrons de départements. Le secrétaire du chancelier, lui, n'a plus qu'à transmettre des dossiers déjà prêts.

L'issue de ce procès intéresse un cercle bien plus large que celui des recourantes. Il pourra avoir des retombées sur les 750 employées de l'administration cantonale. La majorité d'entre elles (70%) occupent des fonctions de secrétariat et se trouvent au bas de l'échelle des salaires. Elles sont 600 dans les classes 19 à 26 et cinq seulement dans les cinq premières classes, occupées par 134 hommes.

La Commission sur la condition féminine en Valais a dénoncé ces discriminations dans un rapport accablant. *«Le Valais est le seul canton où subsiste un statut particulier — différent de celui des hommes — pour les femmes employées à des tâches administratives»*, explique Cilette Cretton, rédactrice de cette étude. Les fonctions administratives sont éparpillées en 35 appellations différentes! Cela va de l'employé de bureau au commis en passant par la secrétaire-assistante et le préposé. Tous ces titres ne correspondent pas à des emplois différents: ils masquent habilement des inégalités dont sont victimes les femmes. En 1984, le Conseil d'Etat prenait une décision sur «la classification du personnel féminin de secrétariat». Parler de «personnel féminin» n'est-il pas en soi anticonstitutionnel? La décision est pourtant toujours en vigueur.

Le chef du personnel et des Finances, Hans Wyer, en est conscient, lui qui écrit: *«Huit ans après l'introduction du principe de l'égalité, le problème de l'harmonisation du statut professionnel et familial de la femme reste à résoudre.»* Mais le grand argentier cantonal ne se risque pas sur le terrain concret; il se contente d'évoquer *«d'éventuelles mesures concernant la rémunération des femmes»*. Mais les tribunaux acculeront, peut-être, le gouvernement. La décision du TF sonne comme un avertissement. Si les deux recourantes l'emportent devant les juges, tout le système des traitements féminins de l'Etat s'écroulera. ■

Jean-Michel Bonvin

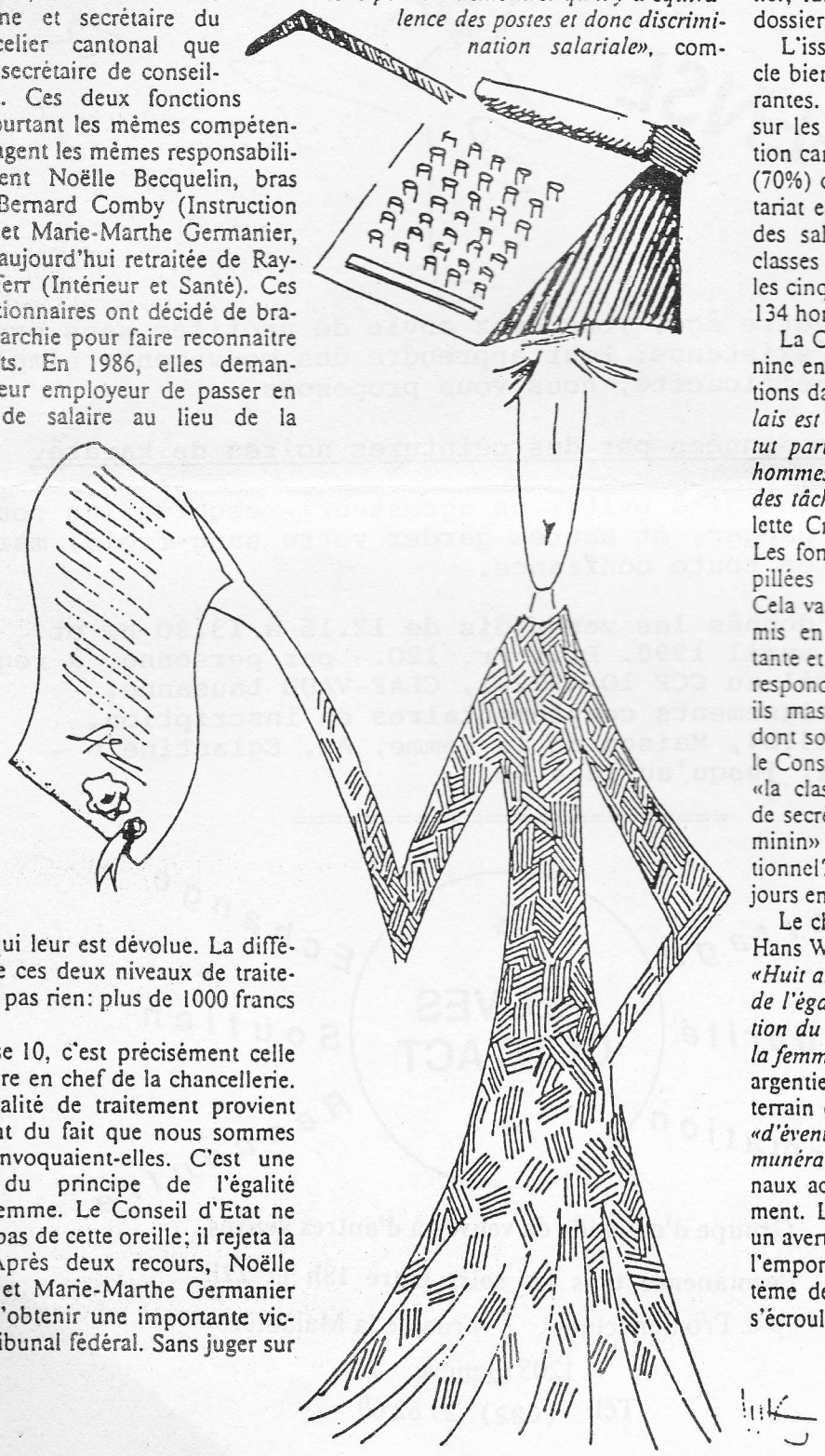

- E S P A C E L I B R E -
lieu d'accueil et de contact
ouvre ses portes le
LUNDI 23 AVRIL 1990
du lundi au vendredi de 12 à 15.30 h.
à la Maison de la Femme, Eglantine, 6 à Lausanne

==========

CENTRE DE LIAISON
DES ASSOCIATIONS FEMININES
VAUDOISES

COURS AUTO-DÉFENSE

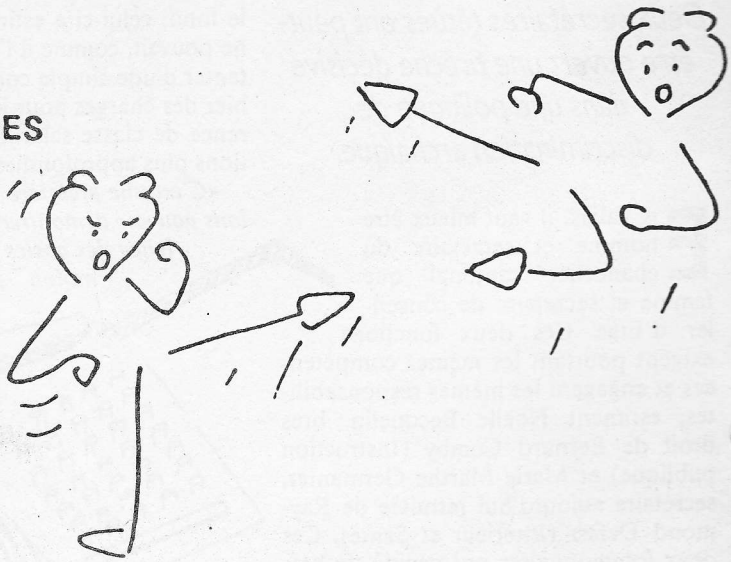

Quel que soit votre âge, vous avez envie de profiter sans peur des joies de l'existence. Pour apprendre des mouvements simples mais de grande efficacité, nous vous proposons

8 leçons données par des ceintures noires de karaté.

Vous vous entraînerez à éviter un agresseur - esquiver un coup - maîtriser le danger, et saurez garder votre sang-froid, marcher avec assurance en toute confiance.

Les cours sont donnés les vendredis de 12.15 à 13.30 h. et débutent le 27 avril 1990. Prix Fr. 120.- par personne, à régler avant le 20 avril au CCP 10-4972-1, CLAF-VAUD Lausanne.
Pour tous renseignements complémentaires et inscription, appeler le 20.04.04, Maison de la Femme, Av. Eglantine 6 - 1006 - Lausanne, jusqu'au 12.4.90.

==========

Partage * Echange
Solidarité VEUVES CONTACT Soutien
Information * Rencontre

Groupe d'entraide de veuves à d'autres veuves

Permanence tous les soirs entre 18h et 22h

p.a. Pro Senectute 4 rue de la Maladière

1205 Genève

Tél. (022) 29 62 69

==========

Notre bureau, actuellement composé de 8 équipières régulières et 2 suppléantes, envisage une extension de ses horaires et a besoin de renfort pour assurer le bon déroulement de sa permanence téléphonique ainsi que la mise à jour du travail de documentation.

Nous lançons donc un appel pour trouver de

NOUVELLES COLLABORATRICES

disposées à travailler avec nous pour le plaisir de se sentir utiles, c'est-à-dire sans autre rémunération que l'enrichissement personnel qu'apporte une telle activité.

Profil des répondantes:

- âge entre 40-60 ans
- être motivée pour les questions concernant les femmes, apte à l'écoute et à la plus grande discrétion
- accepter de se former (formation de base plus journées de formation chaque année) et mise au courant des fichiers, classeurs et autres informations
- aimer le travail d'équipe et participer régulièrement aux colloques (1 après-midi par mois)
- être vive d'esprit et capable de faire face à des situations imprévues, des responsabilités
- s'engager comme répondante de préférence une matinée par semaine ou tous les 15 jours régulièrement
- savoir qu'il s'agit d'un engagement durable: au minimum deux à trois ans.

Formation :
Durée 4 à 6 mois, avec l'accompagnement d'une marraine, soit
2-3 mois d'initiation aux fiches, classeurs etc.
2-3 mois comme doublure d'une autre répondante.
Si cette fonction vous tente, annoncez-vous à l'une ou l'autre membre de notre équipe que vous connaissez déjà, ou à la responsable actuelle BERENICE ROBERT, présente au Bureau le jeudi matin de 9 à 12 h.

Le BIF assure une permanence tous les matins du lundi au vendredi.
Animé par l'Association pour les droits de la femme (ADF) et le Centre de liaison des associations féminines vaudoises, il est au service de toutes les femmes, gratuitement.
L'équipe se relaie, prend le temps d'écouter, de rechercher les renseignements demandés en matière de :

formation personnelle
formation et réinsertion professionnelle
droits de la femme
famille, entraide
vie associative, loisirs

A noter dans votre Agenda :

19 mai 1990 : assemblée des déléguées de l'ADF-Suisse à Berne
(votre comité cherche quelques déléguées supplémentaires, qui s'inscrit ?)

22 mai 1990 : assemblée générale de l'ADF-Lausanne
18h à la Maison de la Femme
lancement de Femmes sans frontières-Lausanne

16 juin 1990 : assemblée des déléguées de l'ADF-Vaud à Vevey

LE PARI DE L'ADF

Vous souvient-il du **pari** que nous avions proposé à la Fête à Lausanne, déjà, et tout l'automne dernier avant les **élections communales** ? Il s'agissait de trouver la **proportion moyenne de femmes élues à l'exécutif des communes vaudoises**. Sachant que ce pourcentage moyen avait été de 5,22% en 1985, vous deviez évaluer ce qu'il serait en 1989.

Les résultats de ce pari ont été proclamés lors de notre lunch électoral du 2 mars. Si vous n'y étiez pas, les voici : **la moyenne en 1989 a été de 8,12%.**

Premier prix à Claire FEHLMANN de Lausanne (qui avait indiqué 8,13%)

Deuxièmes prix (ex aequo) à Anna BIAMONTE de Borex, Laurence DUFOUR, Danielle TERCI, Roger MUGNY et Pierre TILLMANNS, tous quatre de Lausanne.

Les résultats indiqués par les parieurs et les parieuses ont varié entre 0,4% pour les plus pessimistes et 50% pour les idéalistes (à qui nous aurions dû donner le prix de l'utopie, nous a dit Janine Firet, présidente de CLAF). Un galant a même parié 100% pour nous faire plaisir, il oubliait que le matriarcat n'existe pas dans les sociétés dites évoluées!

Vaud: Fonds cantonal pour la famille

Le Fonds cantonal pour la famille est une fondation de droit public, instaurée le 1er février 1985 par une modification de la loi vaudoise sur les allocations familiales. Il est administré par un conseil de fondation de sept membres, désignés par le Conseil d'Etat, et géré par la Caisse générale d'allocations familiales à Clarens.

Le but général du Fonds cantonal est d'octroyer des aides financières, sous des formes diverses, à des familles domiciliées dans le canton de Vaud et qui se trouvent dans une situation financière difficile.

A la différence de la plupart des autres prestations sociales, celles du Fonds cantonal ne sont pas fixées en application de limites de revenu ou de fortune précises.

C'est en réalité l'insuffisance des revenus par rapport à tel ou tel besoin qui détermine l'éventuel octroi des prestations (cas dignes d'intérêt); elles sont en principe accordées pour une durée limitée de manière à aider une famille pour un motif précis.

Les allocations familiales ou de formation professionnelle peuvent être complétées ou octroyées:

- aux personnes travaillant à temps partiel ou ayant perdu leur droit au salaire pour des raisons diverses (maladie, détention, invalidité, etc.);
- lorsque les allocations familiales ont été refusées pour un enfant qui suit une formation non reconnue;
- dans des situations particulières, une allocation extraordinaire est également possible.

Une allocation de naissance extraordinaire ou une allocation d'accueil peuvent être octroyées:

- en cas de naissances multiples;
- en cas de placement en vue d'adoption;
- en cas de chômage.

Des prestations appropriées peuvent être octroyées:

- afin de couvrir les frais de garde ou de placement d'enfants, lorsque cela se justifie en raison de l'activité professionnelle ou de maladie des parents;
- pour permettre aux pères et mères de famille à revenus modestes de garder leurs enfants à domicile ou lorsque la présence d'un parent, entraînant une perte de salaire, est requise auprès d'un enfant malade;
- dans des cas particulièrement pénibles.

Un formulaire ad hoc est à disposition dans toutes les agences communales d'assurances sociales, auprès des caisses d'allocations familiales ou auprès des services sociaux publics et privés. Il peut aussi être obtenu directement auprès du Secrétariat du Fonds cantonal pour la famille, qui est également à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Adresse:
Fonds cantonal pour la famille
37, rue du Lac, 1815 **Clarens**
Tel. (021) 964 12 11

(Source: Fonds cantonal pour la famille; aide-mémoire)